

Chennevières-sur-Marne
Le 3 juin 2014

Ecole « Les Hauts de Chennevières »
Ecole « Marcel Pagnol »
Ecole « Clément Ader »

Mesdames, Messieurs
Les Parents d'Elèves Elus

Courrier référencé :

MB/3224
Affaire suivie par Mathurin BIRBA
Directeur Education Enfance Jeunesse
Tél. : 01 75 65 10 65

Madame, Monsieur les représentants de parents d'élèves,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 26 mai 2014, et reçue le 2 juin 2014, laquelle a retenu toute mon attention.

Vous y mentionnez vos remarques et interrogations pour lesquelles je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les éléments de réponses.

Vous évoquez la rapidité avec laquelle vous avez dû voter. Or la ville a pris le temps de répondre aux questions avec la participation de l'Education Nationale même si certaines se sont davantage cristallisées sur l'intérêt de la réforme que sur le projet proposé par la ville.

Vous invoquez le souhait de plus de temps afin de pouvoir consulter les familles et échanger avec les enseignants. Plutôt que d'imposer une date arbitraire de déroulement de ce conseil extraordinaire, la ville a souhaité laisser la possibilité aux trois écoles concernées de trouver une date qui convienne à tous, ce qui a pris du temps et a nécessité plusieurs réajustements.

Par ailleurs, des discussions ont eu lieu dans les différents conseils d'écoles, une consultation à destination des familles et des enseignants a eu lieu et rien n'empêchait les représentants de parents d'élèves de réunir au sein de leur école respective les familles. Cette démarche était valable pour l'équipe éducative.

Vous contestez vivement le vote et m'informez des raisons de cette contestation en précisant qu'il aurait été opportun de donner la possibilité aux empêchés de donner pouvoir ou procuration. J'attire cependant votre attention sur le fait qu'aucun texte officiel ne prévoit cette disposition.

Vous affirmez que certains représentants ayant des enfants scolarisés dans deux établissements ont voté deux fois alors même qu'ils ne sont élus au Conseil que d'un seul établissement. Je vous invite vivement à faire prendre conscience à ces parents de leur responsabilité. Ils utilisent leur statut alors qu'ils sont censés représenter les familles et usent anormalement du pouvoir que ces derniers leur confèrent. Afin de procéder aux vérifications de vos dires, je vous invite à me permettre de contrôler les émargements en me faisant connaître les contrevenants.

A cet effet, aucun dépouillement n'a eu lieu comme vous le précisez au sein de votre courrier. Seul un comptage des voix a été réalisé en présence d'un des directeurs.

Si le dépouillement a eu lieu ultérieurement, cela permettrait d'éviter d'influencer le vote des futurs conseils d'école extraordinaires.

Je suis au regret de ne pouvoir satisfaire à votre requête de mise en place d'une nouvelle consultation et demeure à votre disposition pour une nouvelle rencontre, uniquement par école, entre la ville, l'équipe éducative et les représentants des parents d'élèves.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur les représentants des parents d'élèves, de l'expression de mes sincères salutations.



Jean RAPTI

Maire adjoint chargé des affaires scolaires
et des affaires juridiques



Chennevières
sur Marne

Hôtel de Ville

14 avenue du Maréchal Leclerc
94430 Chennevières-sur-Marne

Téléphone : 01 45 94 74 74 - www.chennevieres.com